

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 437

présenté par
Mme Gaillard

ARTICLE 36 QUINQUIES A

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« le document autorise »

les mots :

« est autorisée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.